

COMPTE-RENDU C.M

09 Décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 20h00, sous la présidence de François BARRIERE, Maire.

Présents : ALASTOR-LOUDIERE Marie – BARRIERE François — BRUEL Stéphanie – COUDON Gilbert – COUDON Julien – DALLEAU-GLEYAL Octave Axel - FEL Maryline – FOURCADE Stéphanie - LACOSTE Stéphane - LECLERCQ Guy – LHOUMEAU Christelle - MERLE Cédric - TREMOLIERES Benoit - VIGIER Chantal

Représentés : BOISSIE Didier par COUDON Julien, CIPIERE Maryse par FEL Maryline, JACQUET Nelly par DALLEAU-GLEYAL Octave Axel

Secrétaire séance : COUDON Julien

Monsieur Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une délibération pour supprimer le Budget LOTISSEMENT pour le 1^{er} Janvier 2023. Le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE.

Délibération pour la suppression du Budget LOTISSEMENT au 1^{er} Janvier 2023

Monsieur Le Maire rappelle que le dernier lot de terrain au lotissement a été vendu cette année. Seul l'emprunt reste à devoir et sera donc à charge du budget général de la commune. Par conséquent Monsieur Le Maire propose la suppression du budget LOTISSEMENT et que les résultats soient repris par le budget de la commune sur 2023. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

Désignation d'un délégué sécurité incendie

La préfecture par un courrier du 25/10/2022, demande de désigner un correspondant incendie et secours. Monsieur DALLEAU-GLEYAL Octave Axel, se propose. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Délibération demande de subvention DETR 2023

Monsieur Le Maire propose de déposer 2 dossiers DETR pour l'année 2023. Le premier pour la CREATION D'UN CHEMIN A MOBILITE ACTIVE au départ du plan d'eau vers La Montagne pour un montant total de 29 518,10 € HT subventionnable jusqu'à 40% et le second la REFECTION DE VOIRIE pour un montant de 18 107,50 € HT également subventionnable jusqu'à 40%. Le conseil municipal à l'unanimité vote POUR.

Délibération demande de subvention Région

Monsieur Le Maire explique que le projet de création d'un chemin à mobilité active rentre dans les critères subventionnables par la Région jusqu'à 40%. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour faire une demande de subvention à la Région.

Décisions modificatives

Il est nécessaire sur le budget de la commune de prendre la décision modificative suivante : Concernant l'amortissement d'une subvention pour l'assainissement de Fournoulès : Virement de crédits comme suit :

Article 023 dépenses de Fonctionnement : + 79 738,54 € / Article 042-777 recette de Fonctionnement : + 79 738,54 €

Article 040-13918 dépense Investissement : + 79 738,54 € Article 021 recette Investissement : + 79 738,54 €

Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

Délibération sur la durée des amortissements

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement des biens concernant l'assainissement. Les durées proposées sont :

Réseaux assainissement	60 ans
Station épuration – Ouvrages lourds	60 ans
Station épuration – Ouvrages courants	30 ans
Pompes – appareils électromécaniques	15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	8 ans
Bâtiments durables	60 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Mobilier de bureau	15 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Engins de travaux publics, véhicules	8 ans

Le conseil municipal à l'unanimité vote POUR.

Cimetière

Monsieur Le Maire explique que des concessions au cimetière de SAINT-CONSTANT sont en état d'abandon. Une procédure de reprise de ces dernières est lancée. Un premier Procès-verbal a été établi est concerne environ 60 emplacements. Le conseil municipal à l'unanimité vote pour relancer la procédure de reprise.

Eau et Assainissement

Monsieur Le Maire explique que les compétences EAU et ASSAINISSEMENT doit au 1^{er} Janvier 2026 être transférer aux communautés de communes. Une réunion a eu lieu à Quezac avec les représentants de la Préfecture, de l'ARS afin que les communes et les syndicats d'organisent.

Concernant l'Assainissement, c'est la commune qui gère en régie sauf pour la facturation qui est faite par la SAUR. A ce jour seul le m3 assainit est facturé à 1€. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour la mise en place d'un abonnement au service pour un montant forfaitaire de 50€ et maintient le tarif à 1€ le m3 consommé.

Mairie annexe de Fournoulès

Monsieur Le Maire rappelle que depuis septembre les élus ont tenu une permanence un lundi tous les 15 jours à la mairie annexe de Fournoulès. Après 4 mois le bilan fait ressortir qu'il y a eu très peu voire pas du tout de fréquentation. Suite aux augmentations de frais de fonctionnement (électricité, internet, téléphone, personnel administratif...), il est proposé de fermer la mairie annexe de Fournoulès à compter du 1^{er} Janvier 2023. Le conseil municipal vote par 2 CONTRE et 15 POUR la fermeture.

Travaux Seuil

Le syndicat du bassin Célé-Lot Médián, maître d'ouvrage, sur les travaux des Seuils annonce que le chantier est fini et que la réception des travaux aura lieu le 12/12/2022. Pour Monsieur Le Maire impossible de faire la réception à cette date, il manque encore tous les panneaux de signalisation sur le site.

Ecole

Monsieur Guy LECLERCQ, adjoint aux affaires scolaires, rend compte à l'assemblée les divers échanges avec les maires des communes du RPI concernant la participation des frais de fonctionnement du RPI. Il présente la délibération prise par le Conseil Municipal de SAINT-SANTIN DE MAURS. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner de suite car cette délibération ne prend pas en compte les demandes de la commune de SAINT-CONSTANT-FOURNOULES. De plus le 08/12/2022 suite à une réunion à Saint-Constant, salle du conseil municipal, l'inspectrice académique a annoncé la suppression d'un poste au sein du RPI SAINT-CONSTANT/SAINT-SANTIN pour la rentrée 2023/2024.

Travaux bâtiments communaux

Monsieur Le Maire explique que les travaux à l'atelier communal ont bien avancés (Pose de la mezzanine). Concernant la salle du lien social et du fonctionnement de la baie vitrée, l'entreprise SERRAT a fait un courrier remettant en cause la structure qui n'est pas selon ces termes « stable » pour le fonctionnement de la porte fenêtre. Monsieur ROUGE, architecte, organise une réunion avec les entreprises concernées en début d'année 2023.

Prévision travaux 2023

Aménagement de la place de Saint-Constant avec la mise ne place d'un marquage au sol et éventuellement un sens de circulation et d'un éclairage LED/Solaire. Une équipe de travail sera constituée par Monsieur Guy LECLERCQ.

Questions Diverses

Une concertation a eu lieu avec les communes de QUEZAC et SAINT-ETIENNE-DE-MAURS afin de limiter l'éclairage des terrains de sport. Il a été convenu :

- Pas de match en nocturne
- Les entrainements en nocturne devront se réaliser avec un demi-éclairage, en allumant seulement 15 minutes avant le début et en éteignant dès la fin.
- Les jours d'entrainements, l'utilisation du chauffage des vestiaires et des douches sera strictement limitée à la période de présence dans les vestiaires.
- Pas d'entrainement en nocturne les jours oranges et rouges d'Ecowatt

Ces mesures s'appliqueront de décembre 2022 à mars 2023 et pourront être prolongées si nécessaire. Un arrêté municipal sera en ce sens.

- Les colis de Noël sont en préparation et seront distribués par les conseillers municipaux à partir du 17/12/2022.

La séance est levée à 23h30.

